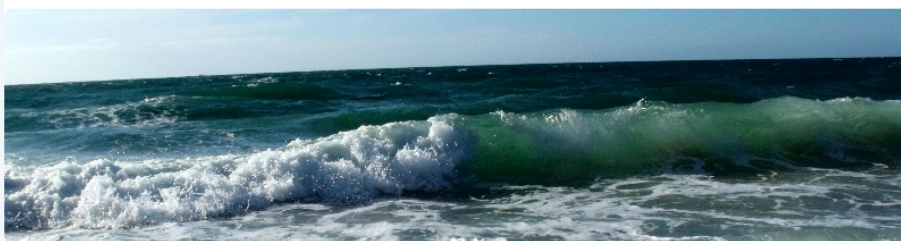


Gardez les Caps



20 juillet 2020

Projet éolien en baie de Saint-Brieuc A bout et Sans souffle

Bilan 10ème instance de concertation du 10 juillet 2020

RESUMÉ

L'instance dite de concertation et de suivi du projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc s'est tenue le 10 juillet 2020. Il en ressort que le projet porté depuis 2012 par IBERDROLA est à bout de souffle. Une décision lucide doit conduire à l'abandonner.

Malgré la bonne volonté de toutes les parties, cet exercice n'a eu de concertation que le nom. Certaines questions ont pu être posées, pas toutes. Les questions posées ont été traitées par les préfets, les représentants d'IBERDROLA, de RTE, du ministère, sans répartition possible.

Les différentes interventions ont montré que les conditions essentielles de la réalisation du projet dans la baie de Saint-Brieuc ne sont toujours pas réunies. Les professionnels de la pêche ne s'y sont pas trompés dans leur [communiqué](#) du 16 juillet dernier.

Les études scientifiques (acoustiques, impact sur la ressource) demandées notamment par les professionnels de la pêche, ne sont toujours pas disponibles. La destruction à venir des coraux sur les fonds marins visés par 200 forages entre 60 et 70 m de profondeur, soit le sacrifice irrémédiable d'un espace essentiel de biodiversité, semble assumée. Le silence d'IBERDROLA sur le sujet, initialement signe de négligence, devient suspect.

Le préfet des Côtes d'Armor a souligné l'existence de deux recours juridiques pendants à l'encontre du projet. Ce même préfet a également confirmé que les travaux envisagés cet été ne constituaient aucunement le début des travaux du projet. Dont acte.

Le projet n'a jamais semblé aussi peu d'actualité et pour cause :

Il ferait **double emploi** avec la centrale à gaz de Landivisiau déjà en construction.

Il serait le projet d'éolien en mer « **le plus cher du monde** » (selon le lobby éolien).

Il serait **payé par tous les Français** (qui financent déjà la centrale de Landivisiau) puisque l'Etat compensera la différence

entre les 155€/MWh demandés par Iberdrola à EDF et le prix moyen français (39,33 €/MWh), avec la nouvelle taxe TICFE chargeant notamment l'essence !

Il est déjà **dépassé technologiquement** selon le ministère lui-même.

Aucun de ces sujets n'a pu être abordé au fond pendant la réunion. Pourquoi faire semblant d'envisager la réalisation du projet alors que les voix les plus autorisées appellent à une sortie négociée et honorable de l'impasse actuelle ?

Les prises de position de RTE mettent en évidence la confusion qui règne. L'insistance de RTE à créer un fait accompli en lançant les travaux du raccordement électrique « *car il n'y a plus aucun recours sur le projet de raccordement* » est consternante.

Il faut donc rappeler l'évidence : c'est le projet qui détermine le raccordement électrique et non l'inverse. Procéder autrement est non seulement irresponsable, mais engage des dépenses publiques injustifiées. De telles manœuvres sont inacceptables et doivent cesser. D'autant plus de la part d'un service public tel que RTE dont la vocation est de servir la collectivité et non des intérêts privés.

L'association Gardez les Caps en appelle avec respect, aux préfets terrestre et maritime compétents, aux représentants de RTE, qui en tant que personnes de terrain, doivent prendre conscience des véritables enjeux du projet éolien de la baie de Saint-Brieuc, et ne pas trahir les communautés littorales, dont elles/ils font partie.

Cela implique d'aborder, effectivement et dans la transparence, toutes les questions qui se posent, y compris celle de la pertinence du projet en 2020, et non de tenter de passer en force ou par ruse, comme cela a malheureusement été le cas au printemps dernier.

Télécharger le [communiqué](#) complet

Lire le communiqué complet ci-dessous

Bilan 10ème instance de concertation 10 juillet 2020

La facture du projet éolien d'Iberdrola en baie de Saint-Brieuc continue de grimper. Le vrai débat ne fait que commencer. Une décision lucide doit conduire à abandonner le projet.

La 10ème instance de concertation et de suivi du projet éolien d'IBERDROLA en baie de Saint-Brieuc a réuni le 10 juillet 2020 les parties prenantes du territoire et les porteurs du projet. Elle s'est une fois de plus apparentée à une réunion de « suivi », en

aucun cas de « concertation », et interroge le fonctionnement de notre démocratie. Nous avons été mis devant le fait accompli, l'organisation des questions-réponses ne permettait pas d'échange direct.

Le préfet des Côtes-d'Armor et le préfet maritime de l'Atlantique ont néanmoins averti en préambule que deux recours étaient pendants : le recours du Collectif Pêcheurs Artisans devant le tribunal de l'Union Européenne, et un recours des associations locales devant le Conseil d'État.

Les préfets ont commencé par rappeler les grandes lignes de la politique énergétique bretonne.

En reprenant l'affirmation préfabriquée d'IBERDROLA, les fameux 850-835.000 bretons éclairés et chauffés par hypothèse et par les 62 futures éoliennes de la baie de Saint-Brieuc, **donnée invérifiée et sans référence depuis 2012 !** Rappelons qu'en l'absence de vent, les 62 éoliennes alimenteront 0 bretons, ce sont les autres sources d'énergie pilotable qui seront à l'œuvre : les centrales nucléaires, hydrauliques et thermiques conventionnelles.

En négligeant curieusement de citer la centrale thermique à gaz en construction à Landivisiau par TOTAL et SIEMENS, centrale que l'inconstance du vent rend obligatoire, comme le souligne la Commission européenne : « *Les autorités françaises notent que (...) la gestion de l'intermittence constitue donc un enjeu croissant en Bretagne, nécessitant de plus en plus la disponibilité de moyens flexibles tels que le CCG de Landivisiau.* » (Décision de la Commission européenne, 15 mai 2017)

Les pouvoirs publics ont fixé que cette centrale à gaz de puissance active garantie de 450 MW fonctionnera pendant une durée de 3 000 heures par an. Sur cette base, on comprend que la centrale à gaz de Landivisiau va produire de l'électricité 70% du temps, et les 62 éoliennes d'IBERDROLA de façon discontinue et aléatoire 30% du temps en moyenne !

Les aides d'État vont se cumuler. La centrale de Landivisiau sera subventionnée pour perte de rentabilité car elle devra s'arrêter chaque fois que le vent soufflera en baie de Saint-Brieuc, puis redémarrer aussi vite qu'une mobylette à la fin du coup de vent.

La subvention publique accordée s'élève à **800 millions d'euros** en 20 ans : « *Le montant de la prime versée au titre de l'appel d'offres sera au maximum de 94 000 EUR/MW/an en valeur au 31/11/2011. La prime sera versée pour une durée de 20 ans et sera indexée pendant la durée du projet pour tenir compte de l'évolution des coûts d'exploitation et d'entretien. Le montant de la prime versée au titre de l'appel d'offres sera au maximum de 40 millions d'euros par an.* » (Décision de la Commission européenne, 15 mai 2017).

Cette prime publique représente 60 % du chiffre d'affaires qui sera généré par la centrale et sera financée en partie par le marché de capacité qui est intégralement répercuté sur les consommateurs.

Quant à la centrale éolienne d'IBERDROLA, la baie de Saint-Brieuc produira « ***l'électricité éolienne la plus chère du***

monde » (Giles Dickson, CEO de WindEurope le 22 janvier 2020), soit **155 €uros/MWh**, tarif indexé et garanti à IBERDROLA pour 20 ans, au minimum 4,7 milliards d'euros. **Avec obligation d'achat par EDF et sans plafond à la production subventionnée, c'est une véritable rente !** Notons que, sur l'année 2019, le prix moyen du MWh français était de 39,53 €uros sur le marché européen.

En réponse aux nombreuses questions de tout bord sur ce tarif de rachat, les seules explications données par le représentant du ministère ont été l'ancienneté du projet avec des machines dépassées, des vents moins forts qu'en mer du Nord, une géologie complexe et mal connue.

Tout aurait donc dû conduire à ne jamais développer un tel projet !

La boîte noire sur les conditions financières accordées à IBERDROLA s'entrouvre.

On apprend que pour pallier l'ensemble de ces inconvénients, **il a fallu fixer la rentabilité du projet à un taux de 7%**, parfaitement exceptionnel dans le domaine industriel. De grandes entreprises automobiles ou autre se conteraient bien volontiers de n'en obtenir que la moitié. **Les bénéficiaires iront à une entreprise 100% espagnole.**

Afin de garantir ce taux de 7% à IBERDROLA, la « renégociation » du gouvernement Macron le 20 juin 2018, a ouvert la boîte de Pandore.

La redevance sur le domaine public maritime est abandonnée, 50 millions d'euros environ pour 20 ans. Elle était calculée dans la convention domaniale à 2,166 millions EUR/an en 2015, à indexer.

Le raccordement électrique à la charge d'IBERDROLA, passe à la charge de RTE, et sera donc financé par les consommateurs.

La représentante officielle de RTE semblait avoir oublié que depuis cette renégociation de 2018, **il faut ajouter 20 €/MWh au tarif de rachat de l'électricité garanti à IBERDROLA** (source RTE), soit un tarif final de l'électricité produite en baie de Saint-Brieuc de **175 €/MWh**.

S'ajoute à cela, l'aménagement du port de Brest pris en charge par la région, 220 millions d'euros. On apprend que les palplanches s'effondrent déjà, le surcoût à prévoir est au minimum de 50 millions d'euros ([Communiqué](#) du président de région Loïc Chesnais-Girard).

Lézardrieux est devenu le nouveau port de « construction », **on ignore toujours le coût des aménagements exigés par IBERDROLA** : création d'un ponton lourd de 100 mètres accessible 24 heures sur 24 avec une hauteur d'eau permanente de 2m50, un bâtiment de 2 000 m², un atelier, un entrepôt, un parking de 85 places.

Pour couronner le tout, on apprendra que **pas une entreprise française et a fortiori bretonne ne figure parmi les sous-traitants sélectionnés par IBERDROLA** : Navantia-Windar,

Prysmian, Van Oord, Siemens-Gamesa sont toutes des entreprises étrangères. Quant aux emplois créés, Ailes Marines promettait **1000 emplois en Bretagne en 2012**. « **Ils seront créés pendant le quinquennat** » affirmait Emmanuel Rollin, directeur d'Ailes Marines, à Jean-Yves Le Drian, ministre et président de la Région, le 30 mai 2012.

IBERDROLA annonce désormais 250 emplois non qualifiés à Brest pour deux ans, et une centaine à Lézardrieux.

Les représentants de l'État n'ont cessé de parler de dépenses publiques, un abus de langage.

Il a fallu leur faire remarquer que les véritables payeurs de la facture d'IBERDROLA seraient l'ensemble des consommateurs français d'électricité, ce que feignait d'ignorer la représentante de RTE. Quant au représentant du ministère, il dissertait sur le photovoltaïque pendant que nous lui parlions éolien en mer.

Unique parlementaire présent, Marc Le Fur, député des Côtes d'Armor et vice-président de l'assemblée nationale, **a posé des questions très précises qui hélas, n'ont donné lieu qu'à des réponses singulièrement évasives**, notamment sur l'addition de l'ensemble des coûts supportés par les consommateurs, et sur les fameuses études d'accompagnement et de suivi réalisées par IBERDROLA.

IBERDROLA n'a présenté aucun résultat d'étude des impacts du projet sur l'écosystème marin de la baie de Saint-Brieuc, mais s'est félicité d'avoir permis la capture de 9 corneilles au cap Fréhel, comme mesure de compensation.

Huit ans après l'attribution de l'appel d'offres, sur des interrogations majeures telles que les effets sur la ressource halieutique, du bruit, de la turbidité, de la dissémination d'aluminium dans l'eau, IBERDROLA n'est toujours pas en mesure de présenter le moindre résultat publiquement : « *Un travail qui va être mis en place avant les travaux et en phase de travaux, c'est le suivi du benthos, la qualité des sédiments, des sables et des vases, la qualité des eaux, qui va permettre d'avoir non seulement des analyses physico-chimiques caractérisant ces compartiments, mais aussi de **connaître l'impact potentiel de certains types d'éléments chimiques comme l'aluminium ou le zinc**, soit sur les animaux eux-mêmes comme la coquille Saint-Jacques, le bulot, le tacaud, ou alors sur le benthos. Ce sont des travaux qui sont **en cours de préparation** à l'heure actuelle.* » Sur le bruit : « *Une partie des études ont été réalisées en laboratoire. Des études in situ sont **en cours de réalisation** en ce début d'été en rade de Brest.* »

Des études « en laboratoire », des études « bibliographiques », des « données statistiques », des études « en rade de Brest » : « *un panel qui permet d'appréhender au fur et à mesure les caractéristiques de cette ressource halieutique dans l'ensemble de la baie de Saint-Brieuc.* » explique IBERDROLA.

Sans être scientifique, outre la prédominance des études bibliographiques, on sera surpris d'entendre que la rade de Brest sert de laboratoire à la baie de Saint-Brieuc, spécifiquement en matière de qualité des eaux ou de ressource halieutique !

Toutes ces études auraient d'ailleurs dû précéder le débat public (2013), et a fortiori l'enquête publique (2016).

Qui plus est, ces études ont apparemment été menées hors du contrôle de nos organismes publics de renommée internationale, **le pôle de biologie marine du Muséum à Dinard et l'Ifremer, experts indiscutés et connaisseurs expérimentés de la baie de Saint-Brieuc qui auraient dû se trouver au départ de la chaîne des consultations.** IBERDROLA semble ne pas être en mesure de fournir une seule étude déjà réalisée où à venir du Museum de Dinard et de l'Ifremer. « *Le suivi de la ressource halieutique est mené par les cabinets Setec et Bio-Littoral* » précise le promoteur.

Aux questions soulevées, le préfet répondra que l'Ifremer et le Muséum de Paris valideront au final le « panel d'études » d'IBERDROLA.

On comprend mieux dès lors pourquoi **IBERDROLA s'attarde sur les mesures compensatoires** : « *un gros succès sur la capture des corneilles (9 corneilles capturées) (...) afin qu'elles ne puissent venir perturber le développement des espèces d'oiseaux protégées à fort enjeu patrimonial* », ou encore sur « *l'éradication du vison dans l'île de Tomé* », dont on rappellera qu'en 1648, elle fut le théâtre d'une violente bataille entre les habitants de Perros-Guirec et des pirates espagnols venus piller les pêcheurs et la population. La victoire reviendra aux bretons. Le capitaine espagnol sera emprisonné à Lannion.

Chacun appréciera **la dérision des mesures compensatoires appliquées par IBERDROLA en baie de Saint-Brieuc, au regard des 21 dérogations à l'interdiction de porter atteinte aux espèces et habitats protégés demandées par le promoteur**, soit 16 espèces d'oiseaux marins (Fou de Bassan, Fulmar boréal, Guillemot de Troïl, Macareux moine, Mouette pygmée, Mouette tridactyle, Océanite tempête, Plongeon arctique, Plongeon imbrin, Puffin des anglais, Puffin des Baléares, Sterne caugek, Goéland argenté, Goéland brun, Goéland marin, Pingouin torda), et 5 espèces de mammifères marins (Marsouin commun, Grand Dauphin, Dauphin de Risso, Dauphin commun, Phoque gris).

On s'est également interrogé sur **l'absence d'émotion des Préfets à l'annonce du massacre programmé des coraux d'eau froide au nord-est du projet**, dont les récifs abritent une extraordinaire biodiversité que le Museum de Dinard doit explorer à la rentrée. Après examen des scientifiques, ces coraux seront probablement à inscrire au Patrimoine mondial de l'humanité.

Atteintes portées à l'environnement. Emmanuel Macron souhaite renforcer le contrôle des politiques environnementales.

La Convention citoyenne pour le climat propose de placer le respect de la biodiversité dans notre Constitution : « **Renforcer l'efficacité des voies de recours des citoyens pour agir**

contre des atteintes portées à l'environnement.

L'introduction dans la loi du préjudice écologique et de la possibilité d'action en groupe offre des voies intéressantes. La Convention recommande d'en faciliter les voies d'accès (information, accès, rapidité de traitement, conditions de recevabilité), d'étendre le préjudice écologique à l'action de l'administration et d'augmenter le niveau des sanctions financières et pénales à l'encontre des atteintes à l'environnement. »

Réagissant à cette proposition, Emmanuel Macron s'est déclaré « favorable » à tenir un référendum sur une réforme constitutionnelle, « celle de l'article 1er qui place l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique et aussi le respect de la biodiversité dans notre texte constitutionnel ». Estimant qu'il s'agissait d'une « avancée qui permettra de créer du droit et donc des contraintes », il a affirmé vouloir « **l'engager dans les meilleurs délais** ». (Le Monde 15 juillet 2020)

Pour la transition énergétique, nul besoin de remplacer les poissons par des éoliennes.

En conclusion, la mission de l'État est-elle de tenter coûte que coûte et à n'importe quel prix de mettre en œuvre dans un site mal choisi, un objectif impossible : « faire converger le développement des énergies marines renouvelables en mer, élément important de la transition énergétique, et le développement du secteur des pêches maritimes, tout en s'assurant du respect des prescriptions environnementales contenues dans les arrêtés d'autorisation. » (Communiqué de la Préfecture maritime de l'Atlantique 10 juillet 2020) ?

Dans ces projets offshore au ras du littoral, sur les zones de pêche artisanale, on ne voit plus de lien entre protection de l'environnement et production d'électricité à partir d'éoliennes en mer qui contiendront chacune 1,2 tonne de terres rares et détruiront les écosystèmes marins côtiers. **Les efforts en France, devraient se concentrer sur les principaux secteurs producteurs de CO2, le transport routier (36%) et l'habitat (22%).**

Qui va garantir par ailleurs le respect des « prescriptions environnementales », sachant que **toutes les dérogations accordées à IBERDROLA sont déjà en contradiction flagrante avec les engagements internationaux et européens signés par la France ?**

Une décision lucide doit conduire à abandonner ces projets qui n'ont d'autres effets que de faire supporter aux consommateurs des sommes délirantes avec une multitude de dégâts collatéraux sur l'environnement, l'emploi, et la balance commerciale.

Au-delà des deux derniers recours pendants, Gardez les Caps rappelle que toutes ces décisions publiques pourront le cas échéant faire l'objet de poursuites pénales.

Association Gardez les Caps <http://gardezlescaps.org>
<https://www.facebook.com/gardezlescaps/>
Email gardezlescaps@orange.fr

© 2020 Gardez les Caps

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 sendinblue